



Allocution de S.E Monsieur Alain Guillaume BUNYONI

**Ministre de la Sécurité Publique du Burundi, Président en
Exercice du Conseil des Ministres de RECSA,
à la Troisième Réunion Biennale des Etats sur la mise en oeuvre
du Programme d'Action des Nations -Unies en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous
tous ses aspects**

New York, 14 - 18 Juillet 2008

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au nom des Etats Parties Signataires de la Déclaration de Nairobi sur le Problème de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre dans la Région des Grands Lacs et la Corne de L’Afrique et du Protocole de Nairobi sur la prévention, le Contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l’Afrique et les Etats Limitrophes et en mon nom propre, vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence des travaux de la Troisième Réunion Biennale des Etats sur la mise en œuvre du Programme d’Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Mes félicitations s’adressent également aux Membres du Bureau pour leur élection.

Monsieur le Président,

Depuis la Deuxième Réunion Biennale des Etats qui a eu lieu en Juillet 2005, notre Région a accompli des réalisations remarquables dans la mise en oeuvre du Programme d’Action des Nations Unies (PANU)

Le Protocole de Nairobi est entré en vigueur le 5 Mai 2006 après sa ratification par huit Etats Membres tel que requis en son article 23. Depuis lors, d’autres Etats Membres ont continué à ratifier le Protocole. Cela constitue un signal fort de l’engagement des Gouvernements de la Région à poursuivre les aspirations du Programme d’Action des Nations Unies telles que régionalisées par la Déclaration et le Protocole de Nairobi.

Le Protocole de Nairobi est un instrument juridiquement contraignant à l’égard des Etats Membres.

Monsieur le Président,

Au nom des Etats signataires du Protocole de Nairobi, permettez –moi d’exprimer ma sincère appréciation pour le Statut d’observateur accordé à RECSA lors de la 62 ème session de l’Assemblée générale des Nations Unies, en Novembre 2007. Je voudrais également remercier tous les Amis qui ont intervenu en notre faveur. Le Statut d’observateur donne en effet à la Région

l'opportunité de collaborer avec plus d'efficacité et d'efficacités avec la Communauté Internationale dans le cadre de notre effort collectif de lutte contre les armes légères illicites.

Le développement des Plans d'action Nationaux reste une question centrale pour l'élaboration des politiques nationales pour aborder efficacement le problème de la prolifération et de contrôle des armes légères dans notre Région.

Il vous souvient que trois Etats membres de RECSA à savoir ; le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, avaient, lors de la dernière Réunion Biennale, achevé ce processus et commencé par conséquent la mise en œuvre de leurs Plans d'Action Nationaux.

Ce processus se trouve actuellement à des niveaux différents en République Démocratique du Congo, au Burundi et au Rwanda, Il est prévu qu'il soit entrepris vers la fin de cette année 2008 en Ethiopie et à Djibouti. Les progrès enregistrés dans ce domaine ont été financés par des pays Donateurs auprès desquels nous allons continuer à solliciter des appuis en vue d'initier le processus dans les autres Etats Membres restants.

Monsieur le Président,

Le marquage des armes légères et de petit calibre est vital pour la bonne gestion des stocks détenus par les Etats Membres. A cette fin, le secrétariat de RECSA a acheté pour chacun des douze pays une machine de marquage électronique grâce à des dons fournis par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ainsi que par la République Fédérale d'Allemagne, à travers GTZ, dans le cadre du projet Armes Légères de la Communauté Est Africaine. Cette acquisition va aider les Etats membres à se conformer au Guide des Meilleures Pratiques régional, qui demande à tous les Etats Membres de marquer toutes les armes en leur possession fin 2008 au plus tard. Le marquage des armes légères et de petit calibre se trouve en conformité des dispositions de l'instrument International de Traçage.

Pour que ce marquage ait un impact durable dans la Région, il est impératif que les fabricants et les exportateurs d'armes nous assurent que les armes destinées à notre région sont marquées à la source.

Cependant, le marquage des armes sans génération de données ne va pas aider beaucoup dans le traçage du mouvement illicite des armes. C'est pourquoi RECSA, avec l'assistance des deux pays mentionnés ci-haut, a donné deux ordinateurs à chaque Etat Membre pour commencer la création des bases de données.

Ces pays lancent un appel à tous les partenaires de bonne volonté pour qu'ils soient dotés de logiciels permettant l'harmonisation de l'enregistrement et le contrôle de données

La formation sur la création et le contrôle des données a été déjà réalisée dans la région mais il s'avère nécessaire de s'adapter à la nouvelle technologie de marquage.

Monsieur le Président,

Beaucoup d'initiatives ont été entreprises en ce qui concerne les armes légères mais très peu en ce qui concerne les armes de petit calibre.

Pour combler ce vide, RECSA vient d'organiser à Nairobi, du 1^{er} au 2 Juillet 2008 un séminaire sur les Armes Portables du Système de Défense Aérienne (MANPADS).

Le séminaire a été financé par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique tandis que l'étude régionale sur la prolifération de ce type d'armes dans la Région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique a été financée par le Gouvernement du Royaume Uni. Les participants se sont convenus sur les recommandations et la voie à suivre pour lutter ensemble contre leur prolifération. Nous lançons un vibrant appel à tous les autres partenaires pour qu'ils agissent dans cette direction compte tenu des graves menaces découlant des MANPADS qui pèsent sur le trafic aérien et sur les activités économiques dans le cadre de ce secteur.

Monsieur le Président,

Les Etats Membres dans la Région ont continué à détruire les armes et munitions obsolètes, en surplus ou collectées, en vue de prévenir qu'elles n'entrent pas dans le flux de circulation illicite.

Au cours des deux dernières années, plus de 150,000 armes légères et de petit calibre ont été détruites.

Monsieur le Président,

Notre région n'aurait pas pu arriver si loin sans la coopération et l'assistance internationale. Je voudrais remercier sincèrement les Gouvernements de la Belgique, du Canada, d'Allemagne, des Pays Bas, de Norvège, du Royaume Uni et des Etats-Unis d'Amérique sans oublier le PNUD-Genève qui ont mis à la disposition de RECSA les fonds nécessaires pour la réalisation des programmes sur les armes légères et de petit calibre dans notre région.

Nous sommes également très reconnaissant au Gouvernement du Kenya pour avoir abrité et soutenu le Centre Régional sur les Armes légères depuis sa mise en place.

Je vous remercie.